



DEMANDE D'EXONERATION FISCALE

Articles 56 lettres d) à j) LIFD et 9 alinéa 1 lettres d) à j) LIPM

Vous sollicitez l'exonération des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (LIPM), et le cas échéant également de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice (LIFD), d'une personne morale en vertu des articles 9 alinéa 1 lettres d) à j) LIPM et 56 lettres d) à j) LIFD.

Afin de pouvoir examiner le bien-fondé de votre requête, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter le questionnaire ci-dessous, joindre les documents et pièces qui y sont requis et retourner le tout à l'adresse suivante :

Administration fiscale cantonale
Direction des affaires fiscales
Case postale 3937
1211 Genève 3.

1. ORGANISATION DE L'INSTITUTION

1.1 Raison sociale :

Adresse :

Personne de contact :

Tél. :

E-mail :

Site internet (si disponible) :

Date de l'assemblée constitutive :

1.2 Composition de l'organe dirigeant (Comité ou Conseil) avec précision des nom, prénom, nationalité, adresse privée, année de naissance et fonction occupée (telle que président, trésorier, secrétaire, membre, etc.) :

2. BUT DE L'INSTITUTION

2.1 But statutaire : voir article des statuts (il n'est pas nécessaire de recopier l'article concerné, le renvoi étant suffisant)

2.2 Description des activités effectivement déployées :

2.3 Parmi ces activités, lesquelles sont productives de recettes ?

3. RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATIONS (JETONS DE PRÉSENCE, SALAIRE, HONORAIRES...)¹

3.1 Nombre total de personnes bénévoles (y compris les membres de l'organe dirigeant) :

3.2 Nombre total de postes rémunérés (y compris les membres de l'organe dirigeant) :

3.3 Parmi les personnes rémunérées, y a-t-il un ou plusieurs membres de l'organe dirigeant ?

- Non. Vous pouvez passer directement au point 4.
 Oui. Veuillez compléter le tableau ci-après :

¹ Le remboursement des frais effectifs étant admis, ils n'entrent pas dans la qualification de rémunérations au sens de cette rubrique 3.

Nom de la personne	Nature de la rémunération		Montant annuel de la rémunération
...		Jetons de présence	CHF...
		Salaire	CHF...
		Autres (à préciser)	CHF...
...		Jetons de présence	CHF...
		Salaire	CHF...
		Autres (à préciser)	CHF...

Si plus de deux membres de l'organe dirigeant sont rémunérés, merci de dupliquer le tableau ci-dessus pour chaque membre supplémentaire.

3.4 Si un ou plusieurs membres de l'organe dirigeant sont salariés, disposent-ils d'un droit de vote aux séances de cet organe ?

Non

Oui. Veuillez indiquer son/leur nom :

4. FINANCEMENT

4.1 Quelle est la nature de vos ressources financières ?

4.2 Quels sont le montant et l'origine du capital de dotation (uniquement pour les fondations) ?

5. BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL (POUR LES NOUVELLES ENTITÉS UNIQUEMENT)²

	en CHF	en % du total des revenus
5.1 Cotisations annuelles des membres
5.2 Revenus d'actifs (intérêts, dividendes, etc.)
5.3 Dons et legs
5.4 Subventions publiques
5.5 Produits d'activités
5.6 Total des revenus

	en CHF	en % du total des dépenses
5.7 Charges liées à l'accomplissement du but ³
5.8 Autres dépenses ⁴
5.9 Total des dépenses

6. DISSOLUTION

- 6.1 Qu'advient-il du patrimoine en cas de dissolution ? Voir article des statuts (il n'est pas nécessaire de recopier l'article concerné, le renvoi étant suffisant)

² Conscients qu'il est difficile d'établir un budget précis au stade de la constitution, cette section peut être complétée par des montants approximatifs.

³ Exemples : charges liées à la construction d'un centre d'insertion pour aveugles, salaire versé à un accompagnant, dons/contributions à d'autres institutions de but similaire, etc...

⁴ Exemples : honoraires de fiduciaires, frais bancaires, loyer du siège social, assurances, frais postaux, secrétariat, etc...

7. DOCUMENTS À PRODUIRE

- Statuts/acte de fondation en français
- Pour les institutions de prévoyance : règlement de prévoyance (pour les institutions de prévoyance), règlement concernant le libre passage (pour les institutions de libre passage) ou contrat de fonds de placement (pour les fonds de placement)
- Pour les EMS : copie de l'arrêté du DEAS autorisant l'institution à exploiter l'EMS concerné
- Bilan et comptes de pertes et profits de la dernière année (sauf nouvelle constitution)
- Dernier rapport d'activité annuel ou PV retraçant l'activité (sauf nouvelle constitution)
- Le cas échéant, les fiches de salaire des membres de l'organe dirigeant ainsi que du/de la directeur/trice administratif/ve
- Liste des fondateurs
- Liste des donateurs et montant des dons reçus au cours de la dernière année

Date :**Signature :**